

COMMUNE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie

E-mail : mairie@alix-village.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2023

Reçu en préfecture le 08/04/2023

Publié le

ID : 069-216900043-20230404-D202319-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-19

Séance du mardi 04 avril 2023 à 20 h 00

Date de convocation du conseil : mardi 28 mars 2023

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : M. Franck DUMOULIN

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Frédérique-BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas-HIRSCH, Véronique-JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Véronique-MARTINEZ a donné procuration à Pascal LEBRUN, Marina AFLALO a donné procuration à Franck SUBERT

Membres absents : Mme Stéphanie GUERIN

OBJET: Convention ADS 2023-2025

Le Maire rappelle que lors de la création du service mutualisé d'instruction en 2015, il avait été établi une première convention pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Depuis cette création, de nombreux avenants ont été apportés à cette convention. Ainsi, compte tenu de la vétusté de certains articles du fait des nouvelles législations, mais aussi de l'évolution des tarifs appliqués à l'acte, il a été décidé de mettre en œuvre une nouvelle convention entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et les communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'une mise à disposition auprès de la Commune du Service de la CCBPD chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son maire.

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la convention présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention présentée,

à l'unanimité des présents soit

à 13 voix pour

à 0 voix contre

à 0*abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 04 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Franck DUMOULIN

Le Maire,
Pascal LEBRUN

